



**Saint-Basile-  
le-Grand**

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure DM-24-03

---

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° U-220, relative à immeuble identifié ci-après, lors de la séance qui se tiendra le 6 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil à cette occasion.

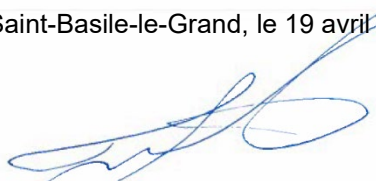
**DM-24-03 : Lot 6 508 143 (zone 212-H)**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Pour le lot A, une largeur de terrain de 16,29 mètres et pour le lot B, une largeur de terrain de 16,25 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 212-H exige, pour une habitation bifamiliale isolée, une largeur de terrain minimale de 18 mètres ;
- Pour le lot A, une superficie de terrain de 523,8 mètres carrés et pour le lot B, une superficie de terrain de 530,1 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes de la zone 212-H exige, pour une habitation bifamiliale isolée, une superficie de terrain minimale de 540 mètres carrés.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Saint-Basile-le-Grand, le 19 avril 2024



M<sup>e</sup> Veronika Kiryanova, avocate  
Greffière adjointe  
Services juridiques et du greffe

---

**PUBLICATION** : Le 19 avril 2024 / Babillard de l'hôtel de ville et sur le site Web de la Ville